

La Communication soignant-soigné

Introduction

Que dit la loi “droits du patient” en matière de communication ?

Cellule “Droits du patient”

Marie-Noëlle Verhaegen



La Communication soignant-soigné

Introduction

***Focus sur deux situations particulières prévues dans la loi**

(Voir aussi le récent avis du 6 mai 2017 du CN de l'Ordre des médecins sur le sujet, www.ordomedic.be)

1. Octroi d'informations par le praticien permettant au patient de comprendre **son état de santé** et son **évolution probable** (art.7) :

Informé sur quoi, quand, pourquoi ?



La Communication soignant-soigné

Introduction

2. Octroi d'informations par le praticien sur les caractéristiques de la **prestation de soins** envisagée, aux fins d'obtenir le *consentement* libre et éclairé à celle-ci (art 8§2) :

Informations concernant l'objectif, la nature, le degré d'urgence, la durée, la fréquence, les contre-indications, effets secondaires et risques inhérents à l'intervention et pertinents pour le patient, les soins de suivi, les alternatives possibles et les répercussions financières. Elles concernent en outre les conséquences possibles en cas de refus ou de retrait du consentement, et les autres précisions jugées souhaitables par le patient ou le praticien professionnel, le cas échéant en ce compris les dispositions légales devant être respectées en ce qui concerne une intervention.

Informé quand ? ...



La Communication soignant-soigné

Introduction

***Comment informer** sur l'état de santé et sur la prestation, selon la loi « droits du patient » ? (art 7 et 8)

***Vers une interaction praticien-patient...**

